

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne le futur lot 6 164 050, soit un emplacement vacant localisé au centre du triangle formé par les rues des Oies-Blanches, des Oies-Blanches Est et rue Lemay, matricule 9973-02-2081.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 5.1.3 du règlement de lotissement concernant la largeur du chemin. Pour une diminution à 13.89 mètres au lieu de 15 mètres. Ledit chemin est localisé entre les lots 2 980 848 et 2 980 849 Le but est de permettre un accès à un futur développement résidentiel comportant dix (10) terrains.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 25 mai 2018.

France Marcotte
Greffière